

Publié le 07/04/2025

## **CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE**

### **Syndicat mixte**

#### **Conseil Syndical** **Session du 2 avril 2025**

Le deux avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Présidente. La séance a été publique.

Etaient présents : Grégory BASIN - Luc BERTHOUD - Florence BOURGEOIS - Lionel DARBON - François FOURCHES - Michel FRUGIER - Florian MAITRE - Yves MERCIER - Vincent MIGUET – Marie-Pierre MONTORO-SADOUX – Franck MORAT a donné mandat à Christophe PIERRETON – Benoît PERROTON – Daniel ROCHAIX – Edouard SIMONIAN – Brigitte TOUGNE-PICAZO – André VERDU - Thierry REPENTIN

Excusés : Robert AGUETTAZ – Marie BENEVISE - Aloïs CHASSOT – Philippe DA SILVA LOPES – Rudolph DI GIORGIO – Thibaut GUIGUE – Benjamin LOUIS – Pascal MITHIEUX - Josette REMY — Olivier ROGNARD – Alain THIEFFENAT -

Pouvoirs : Nathalie FONTAINE à Luc BERTHOUD – Raphaële MOURIC à Florence BOURGEOIS

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 17

Secrétaire de séance : Luc BERTHOUD

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ - Régis DORMOY – Christelle POUZERATTE - Béatrice RUBEAU - Véronique VALLA -

Date de convocation : 27 mars 2025

Délibération N° C25-21

#### **CFA COIFFURE - GARANTIE D'EMPRUNT** **EVOLUTION DES CONDITIONS D'EMPRUNT**

#### **Rapport au Conseil Syndical**

Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, présidente, rappelle que Chambéry-Grand Lac économie peut garantir un emprunt contracté par les personnes de droit privé, dès lors que son action contribue au développement économique.

Par délibération n° C24-38 du 15 mai 2024 le Conseil Syndical a accordé une garantie d'emprunt au CFA Coiffure dans le cadre de son projet développement. La garantie a été accordée à hauteur de 50% d'un emprunt de 6 M€ pour une durée de 30 ans à un taux de 3%.

Les conditions d'emprunt à contracter par le CFA ont évolué au niveau de la durée et du taux.

Les caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes :

- Montant : 6 M €
- Objet : Acquisition et aménagement de nouveaux locaux
- Durée : 20 ans
- Taux : 3,95 %

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1 :** Accorde la garantie de Chambéry-Grand Lac économie pour la durée totale de l'emprunt soit 20 ans, pour un montant de 3 millions d'euros € (soit 50 % de la somme prêtée), sous réserve de l'autorisation de la Région.

**Article 2 :** Autorise Olivier Rognard, vice-président délégué aux finances, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette garantie et à procéder à son initiative à toutes les formalités prévues au contrat.

Fait à Le Bourget-du-Lac,  
Le 2 avril 2025



Marie-Pierre MONTORO-SADOUX  
Présidente